



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2022

Soixante-seizième session

Point 129 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 septembre 2022

[sans renvoi à une grande commission ([A/76/L.77](#) et [A/76/L.77/Add.1](#))]

76/302. Journée internationale de la cardiologie interventionnelle

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs de développement durable ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, assortis de cibles exprimant les aspirations de l'humanité, notamment la cible selon laquelle, d'ici à 2030, chacun doit bénéficier d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable,

Rappelant sa résolution [71/159](#) du 15 décembre 2016 intitulée « Santé mondiale et politique étrangère : emplois dans le domaine de la santé et croissance économique », dans laquelle elle a souligné qu'il incombaît au premier chef aux États Membres d'accélérer leur transition vers une couverture sanitaire universelle et considéré que la santé était à la fois un préalable, un résultat et un indicateur des trois dimensions du développement durable,

Rappelant également sa résolution [66/115](#) du 12 décembre 2011 sur la santé mondiale et la politique étrangère et toutes les résolutions qu'elle a adoptées sur la réalisation du droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible,

Notant que les maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, le cancer, le diabète et les affections pulmonaires chroniques, sont collectivement responsables de près de 70 pour cent de tous les décès dans le monde,

Préoccupée par le fait que l'incidence croissante des maladies non transmissibles représente pour la société une lourde charge aux graves conséquences



sociales et économiques, et consciente de la nécessité de trouver une réponse aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète et aux maladies respiratoires chroniques, qui représentent une menace majeure pour la santé et le développement,

Notant que la cardio-angiologie interventionnelle permet d'améliorer la santé, d'accroître l'espérance de vie et d'améliorer la qualité de vie, et que l'angioplastie est la procédure qui a permis de sauver le plus de grammes de myocarde à risque de par le monde,

Réaffirmant le rôle de premier plan que joue l'Organisation mondiale de la Santé en faveur de la lutte mondiale contre les maladies non transmissibles, et réaffirmant que cette organisation doit continuer à coopérer avec les organisations régionales et internationales afin de réduire efficacement l'incidence des maladies non transmissibles,

Se félicitant des avancées obtenues par l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles grâce aux efforts conjoints déployés pour promouvoir la santé publique et favoriser la réalisation des cibles de développement durable relatives aux maladies non transmissibles, ainsi que dans le cadre de partenariats et d'alliances établis, selon qu'il convient, aux fins de la prévention et du traitement des maladies non transmissibles,

Rappelant la déclaration politique qu'elle a adoptée à sa réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, le 19 septembre 2011¹, et réaffirmant la volonté politique de concrétiser les engagements qui y sont pris,

Rappelant également la Déclaration politique de 2019 issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, intitulée « Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé »², qui prévoit d'intensifier encore la lutte contre les maladies non transmissibles, notamment les maladies cardiovasculaires, le cancer, les maladies respiratoires chroniques et le diabète, dans le cadre de la couverture sanitaire universelle, et soulignant qu'il est fondamental de disposer d'une couverture sanitaire universelle axée tout particulièrement sur l'accès aux soins de santé primaires et sur les fonctions essentielles en matière de santé publique et de mettre en place d'urgence des systèmes de santé solides et résilients qui permettent d'atteindre les personnes vulnérables ou qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité,

Réaffirmant ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 61/185 du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales, et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années internationales et les anniversaires, en particulier les paragraphes 1 à 10 de l'annexe dans lesquels sont énumérés les critères applicables à la proclamation d'années internationales, ainsi que les paragraphes 13 et 14, dans lesquels il est précisé qu'une année ou une journée internationale ne peut être proclamée sans que les dispositions de base en vue de son organisation et de son financement aient été prises,

Notant que, le 16 septembre 1977, la première angioplastie coronaire a été réalisée par le docteur Andreas Gruntzig,

1. *Décide de proclamer le 16 septembre Journée internationale de la cardiologie interventionnelle ;*

2. *Invite tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales, ainsi que les autres*

¹ Résolution 66/2, annexe.

² Résolution 74/2.

parties prenantes, y compris la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les milieux universitaires et les particuliers, à célébrer chaque année la Journée internationale de la cardiologie interventionnelle comme il se doit et dans le respect des priorités nationales, notamment par des campagnes d'éducation et dans les médias, afin de mieux faire comprendre les maladies cardiovasculaires et les procédures y afférentes, leurs complications, et les moyens de les prévenir et de les soigner ;

3. *Invite l'Organisation mondiale de la Santé à faciliter les activités relatives à la Journée internationale ;*

4. *Souligne que toutes les activités qui découleront de l'application de la présente résolution devront être financées au moyen de contributions volontaires, provenant notamment du secteur privé ;*

5. *Prie le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres, des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, afin que la Journée internationale soit célébrée comme il convient.*

*98^e séance plénière
2 septembre 2022*
